

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h, le 1<sup>er</sup> mai 2008.

Sont présents formant quorum:

M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président du conseil  
Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du comité exécutif  
M. le préfet Henri Cloutier, MRC de La Côte-de-Beaupré  
M. le préfet Michel Giroux, MRC de La Jacques-Cartier  
M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans  
Mme la conseillère Carole Bégin-Giroux, Québec  
M. le conseiller André Demers, Québec  
M. le conseiller Jean-Marie Matte, Québec  
M. le conseiller Patrick Paquet, Québec  
M. le conseiller François Picard, Québec  
Mme la conseillère Denise Trudel, Québec  
M. le conseiller Conrad Verret, Québec  
M. le conseiller Jean-Pierre Bazinet, Lévis  
M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis  
M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis  
Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis

Est absent :

M. le maire Régis Labeaume, Québec, président

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général  
M<sup>e</sup> Pierre Rousseau, secrétaire

### Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte et présidée par M. Marcel Corriveau, vice-président du conseil.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2008-28**

Sur proposition de M. Jean-Marie Matte, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M<sup>me</sup> Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout au point 6. Divers de :

a) Appui au projet Universiade Québec 2015.

Adoptée

### Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 27 mars 2008

#### **Résolution n° C-2008-29**

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 27 mars 2008.

Adoptée

Virement de crédits – événement «Le pont de Québec, une rencontre entre les deux rives»

**Résolution n° C-2008-30**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De virer un montant de 20 000 \$ du surplus accumulé non affecté de la CMQ au budget 2008 de soutien aux événements métropolitains, pour la tenue à l'été 2008 de l'événement «Le pont de Québec, une rencontre entre les deux rives». (Résolution E-2008-30)

Référence : Mémoire du 21 avril 2008  
Responsable : Coordonnateur aux communications et aux consultations

Adoptée

Dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur pour l'année 2007

**Résolution n° C-2008-31**

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par M<sup>me</sup> Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport financier (états financiers) et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2007.

De transmettre à la ministre des Affaires municipales et des Régions, ainsi qu'aux municipalités de la CMQ, le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année financière 2007.

Référence : Mémoire du 23 avril 2008  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Nomination du vérificateur pour les exercices financiers 2008, 2009 et 2010

**Résolution n° C-2008-32**

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M<sup>me</sup> Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'accepter l'offre de services de la firme Mallette au montant de 4 775 \$ pour l'année 2008, 5 025 \$ pour l'année 2009 et 5 270 \$ pour l'année 2010, plus les taxes applicables, pour la vérification des livres comptables de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), le tout suivant la demande de soumissions et l'offre de services présentée par la firme Mallette.

De nommer en conséquence la firme Mallette comme vérificateur des livres comptables de la CMQ pour les années 2008, 2009 et 2010.

Référence : Mémoire du 7 avril 2008  
Certificat  
du trésorier : CT-2008-119  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Avis d'exclusion de la zone agricole / Québec

**Résolution n° C-2008-33**

Sur proposition de M. Jean-Marie Matte, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu :

De transmettre à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) l'avis que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est favorable à l'exclusion de la zone agricole du lot 1 425 536 telle que définie dans la demande de la Ville de Québec numéro 354755.

Référence : Mémoire du 17 avril 2008  
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

## Avis défavorable sur un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Bellechasse

### **Résolution n° C-2008-34**

Sur proposition de M. André Demers, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de MRC de L'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

D'émettre à la ministre des Affaires municipales et des Régions un avis défavorable au projet de règlement de la MRC de Bellechasse ayant pour effet de modifier le schéma d'aménagement révisé de cette MRC afin de permettre l'ouverture de nouvelles rues à l'extérieur des périmètres urbains de cette MRC sis en zone non agricole, pour les motifs mentionnés au mémoire du 24 avril 2008 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

Référence : Mémoire du 24 avril 2008  
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

## Diffusion de l'image 3D du territoire de la CMQ

### **Résolution n° C-2008-35**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, appuyée par M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De prendre acte de la mise en ligne prochaine de la visualisation en trois dimensions du territoire de la CMQ.

Référence : Mémoire du 23 avril 2008  
Responsable : Coordonnateur aux communications et consultations

Adoptée

## Demande d'aide financière à même le Fonds de développement économique métropolitain – Bâtiment Vert et Intelligent

### **Résolution n° C-2008-36**

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. André Demers, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'accepter l'octroi à même le Fonds de développement économique métropolitain d'une aide financière non récurrente de 6 000 \$ à Pôle Québec Chaudière-Appalaches pour le projet de développement Bâtiment vert et intelligent.

D'autoriser le président de la CMQ, M. Régis Labeaume et le secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Pierre Rousseau ou à défaut la vice-présidente du comité exécutif, M<sup>me</sup> Danielle Roy Marinelli, et le directeur général, M. Marc Rondeau, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 21 avril 2008  
Certificat  
du trésorier : CT-2008-120  
Responsable : Coordonnateur au développement économique

Adoptée

## Bordereau d'information

### **Résolution n° C-2008-37**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par M. Conrad Verret, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information en date du 1<sup>er</sup> mai 2008 contenant les points suivants :

- a) Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la CMQ du 31 janvier 2008.
- b) Lettre du 14 mars 2008 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à madame Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, concernant la conformité du règlement numéro RV-2007-06-79 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Lévis. (Résolution de la CMQ n° C-2008-05)
- c) Communiqué de la Fédération canadienne des municipalités relative au lancement, dans le Cadre du Fonds municipal vert, d'un appel de demandes en vue d'octroyer des fonds à l'appui de la rénovation écoénergétique de bâtiments existants ou de la construction de nouveaux bâtiments municipaux écoénergétiques.
- d) Lettre du 26 mars 2008 de Gazoduc TQM annonçant l'arrêt de son projet de gazoduc entre Cacouna et Lévis.
- e) Lettre du 1<sup>er</sup> avril 2008 de M. James M. Flaherty, ministre des Finances, en réponse à notre lettre du 26 février 2007 concernant une demande au gouvernement fédéral de reconsidérer sa décision d'abolir le 1<sup>er</sup> avril 2007 son programme de remboursement de la TPS aux clientèles touristiques. (Résolution de la CMQ n° C-2007-19)
- f) Document publié sur le Budget 2008 de la CMQ.
- g) Listes des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ pour les périodes du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2008.
- h) Bulletin Tendances, volume 1, numéro 2, avril 2008, sur la croissance de la population et des ménages.

Adoptée

## Appui au projet Universiade hiver Québec 2015

### **Résolution n° C-2008-38**

ATTENDU QUE l'Universiade d'hiver est un événement sportif international de grande envergure ;

ATTENDU QUE l'Universiade d'hiver contribuerait au rayonnement international du territoire métropolitain ;

ATTENDU QUE ce projet peut contribuer à positionner la région métropolitaine en tant qu'hôte d'événements sportifs majeurs ;

ATTENDU QUE les intervenants touristiques ont positionné Québec comme destination touristique d'hiver ;

ATTENDU QUE l'Universiade d'hiver comporte un caractère métropolitain du fait que les divers sites seront sur les territoires de Québec, de la MRC de la Jacques-Cartier et de la MRC de la Côte-de-Beaupré ;

ATTENDU QUE l'Universiade d'hiver offre un potentiel de retombées économiques et touristiques fort appréciables pour la région métropolitaine ;

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Patrick Paquet, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

Le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

D'appuyer la candidature de Québec pour la tenue des Universiades hiver de 2015 ;

De transmettre la présente résolution au recteur de l'Université Laval, monsieur Denis Brière, au directeur de l'Office du tourisme, monsieur Pierre Labrie ainsi qu'au maire de la Ville de Québec, monsieur Régis Labeaume.

Référence : Mémoire du 23 avril 2008

Responsable : Coordonnateur au développement économique

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Aucune intervention des membres.

Période de questions du public

Aucune question du public.

Clôture de la séance

**Résolution n° C-2008-39**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M<sup>me</sup> Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

---

VICE-PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE